La création d'une carte Vitale biométrique permettant d'éviter les fraudes rejetée en commission à l'Assemblée nationale

08/12/2020 à 13h48



La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a rejeté ce mercredi une proposition de loi visant à instituer une carte Vitale biométrique, portée par le député LR Patrick Hetzel (Bas-Rhin).

Le texte, adopté par le Sénat en 2019, proposait d'expérimenter pendant un an l'utilisation d'une carte Vitale biométrique, contenant l'image numérisée des empreintes digitales du titulaire, auprès de plusieurs caisses primaires de l'Assurance-maladie (CPAM). Cette carte devait être délivrée gratuitement.

L'objectif était d'ajouter un outil à l'arsenal de lutte contre les fraudes à l'Assurance-maladie – et notamment l'utilisation de cartes Vitale par plusieurs personnes ou des personnes qui n'en sont pas les titulaires – grâce à l'authentification du patient par ses empreintes digitales.

www.lequotidiendumedecin.fr